SDES
Syndicat
Départemental
d'Energie de la Savoie

Rapport d'Activité 2017

www.sdes73.com

SOMMAIRE

L'Édito du président	p 1
Service CEP	p 2
Diagnostics éclairage public	p 4
Participations financières éclairage public	p 6
Concession Réseau DP	p 8
Maîtrise d'ouvrage	p 10
Travaux des communes	p 11
Travaux du SDES	p 12
Décisions prises par le comité syndical	p 16
Décisions prises par le bureau syndical	p 18
Budget	p 20
Achat groupé d'électricité	p 22
Travaux réalisés	p 24

Yenne - Hameau Le Chambuet

Mentions Légales :

Directeur de publication : Robert CLERC
Directeur de la rédaction : Luc FAIVRE
600 exemplaires

SDES :
Bâtiment 3D
81, rue de la Petite Eau
73290 LA-MOTTE-SERVOLEX
Téléphone : 04 79 26 42 10
Courriel : sdes@sdes73.com

www.sdes73.com

Conception, réalisation : Agence AinsiCom
contact@ainsicom.net

Photos de couverture : Villaroux / Borne Challes-les-Eaux / Lac du Bourget

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

A mi-chemin

Pour nous élus locaux, nouveaux ou expérimentés réélus en 2014, l'année faisant l'objet de ce nouveau rapport d'activité est celle qui marque la moitié du chemin accompli au cours de ce mandat ; il est beaucoup trop tôt pour faire un bilan, mais assez pour évoquer les dossiers en régime de croisière et ceux qui sont à pérenniser par la continuité des actions déjà engagées ou à concrétiser en développant de nouveaux projets.

Toute activité humaine étant rythmée par le temps, je m'autorise à résumer cette année charnière sous la forme d'une trilogie. Elle débute par les missions déjà mises en place et opérationnelles, continue avec celles en cours d'installation pour se terminer par une prospective des développements envisagés ces prochaines années.

Hier

Les services du SDES ont lancé en 2016 l'activité *maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux secs*, une mission désormais sur les rails, avec plus d'une cinquantaine d'opérations validées au titre de cet exercice budgétaire. Sur ce type d'opération, le double objectif est de minimiser le temps global de réalisation et d'en faire supporter la trésorerie par le SDES, action auparavant assumée par les communes.

Parallèlement, les communes ont aussi été assistées dans leurs actions liées à l'éclairage public, avec entre autres, la réalisation de diagnostics et l'aide financière sur les investissements énergétiquement performants.

Aujourd'hui

L'exécution d'un nouvel accord-cadre pour l'achat d'électricité et les services associés, avec un groupement de commandes constitué désormais de 215 membres pour près de 800 sites concernés, supérieurs à 36 kVa et un nouveau fournisseur, la société SOWATT basée en Maurienne.
L'installation, avec d'autres collectivités de Savoie, d'une cinquantaine de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques, mises en service au premier semestre 2018.

Demain

Le développement du service *Conseiller en Energie Partagé* (CEP) ; ce service bénéficie aux communes et petites intercommunalités inférieures à 10 000 habitants. Il doit identifier la consommation énergétique de leur patrimoine et mettre en place des actions visant à la maîtriser ; l'objectif est aussi de réaliser les investissements adéquats pour réduire durablement cette consommation.

La mise à disposition des communes d'une aide à la maîtrise d'ouvrage, pour les travaux réalisés dans la continuité des diagnostics d'éclairage public et du service CEP (mais non exclusivement).

La capitalisation et la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux énergétiquement performants pour le compte des collectivités savoyardes et d'organismes associés.

Dans la continuité de la loi de 2015 sur la Transition Energétique concernant notamment le développement des énergies renouvelables, le SDES réfléchit à la création des outils économiques, juridiques et techniques à mettre en place pour accompagner au mieux les petites et moyennes collectivités savoyardes dans leurs projets.
Je vous laisse maintenant découvrir ce rapport d'activité, pour vous imprégner des évolutions en cours et futures et les regarder depuis le milieu du gué ...

Le Président du SDES,
Robert CLERC

LE SERVICE CEP EN SAVOIE

POURQUOI LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ ?

C'est un service qui s'avère indispensable aujourd'hui dans les collectivités territoriales pour qu'elles puissent mieux maîtriser leur politique énergétique. Maîtrise de la consommation, réduction des dépenses et valorisation du patrimoine sont des arguments qui servent les enjeux environnementaux actuels et permettent d'anticiper la réglementation.
Ce service est particulièrement adapté aux petites et moyennes collectivités (moins de 10 000 habitants) n'ayant pas les moyens de prendre en charge individuellement une démarche de ce type.

RENCONTRE AVEC UN TRIO VITAMINÉ !

Marion Carlier, ***Jérôme Fournier*** et ***Valentin Palmer*** sont les chevilles ouvrières de ce service en Savoie. Ils œuvrent depuis 2017, sous la houlette du SDES, pour animer un service qui a commencé avec 5 communes et a dépassé les 20 en l'espace d'un an. Précisons que le service est ouvert à toutes les communes de Savoie et pas uniquement à celles qui adhèrent au SDES.

Jérôme a 30 ans et a suivi une formation en écologie ! La gestion et la protection de la nature ont constitué une première étape en BTS. Il a ensuite décroché une maîtrise en biologie & biodiversité.
Les objectifs de règlementation carbone sont directement liés à ces éléments et c'est donc presque naturellement que Jérôme s'est spécialisé dans la maîtrise de la demande en énergie, pour laquelle il "potasse" régulièrement les nouveautés règlementaires.

"Je suis un vulgarisateur et j'adore décortiquer le sujet pour les élus. C'est quand même très spécifique et c'est bien de pouvoir leur faciliter un peu la vie dans ce domaine !

D'ailleurs, même certains élus qui ont travaillé dans ce domaine ne connaissent pas les nouvelles mesures, car cela va très vite. Il faut suivre l'évolution en permanence et je pense que c'est notre travail de CEP."

MÉTHODOLOGIE DU CEP :

PRISE DE CONTACT	BILAN ÉNERGÉTIQUE	PRÉDIAGNOSTIC THERMIQUE	SUIVI DES ACTIONS
Présentation du service CEP • Liste des bâtiments, surfaces et usages • Liste EP • Définition des besoins de la commune • Liste des documents à fournir au CEP	Saisie des factures dans le logiciel fourni par l'ADEME • Analyser l'évolution des consommations et des dépenses • Repérer les dérives • Ajuster les abonnements aux besoins de puissance • Identifier les bâtiments les plus consommateurs	Visite des bâtiments ciblés • Instrumentation • Vision globale de la performance thermique des bâtiments ciblés • Préconisations : chiffrage de l'investissement et analyse de l'économie générée • Scénarios de rénovation	Prioriser les actions à mener • Aide technique pour la mise en oeuvre des actions • Établissement des dossiers de subvention • Suivi de la bonne mise en oeuvre des actions • Analyse de l'impact sur les consommations et les dépenses

CARTE DU DÉPLOIEMENT CEP

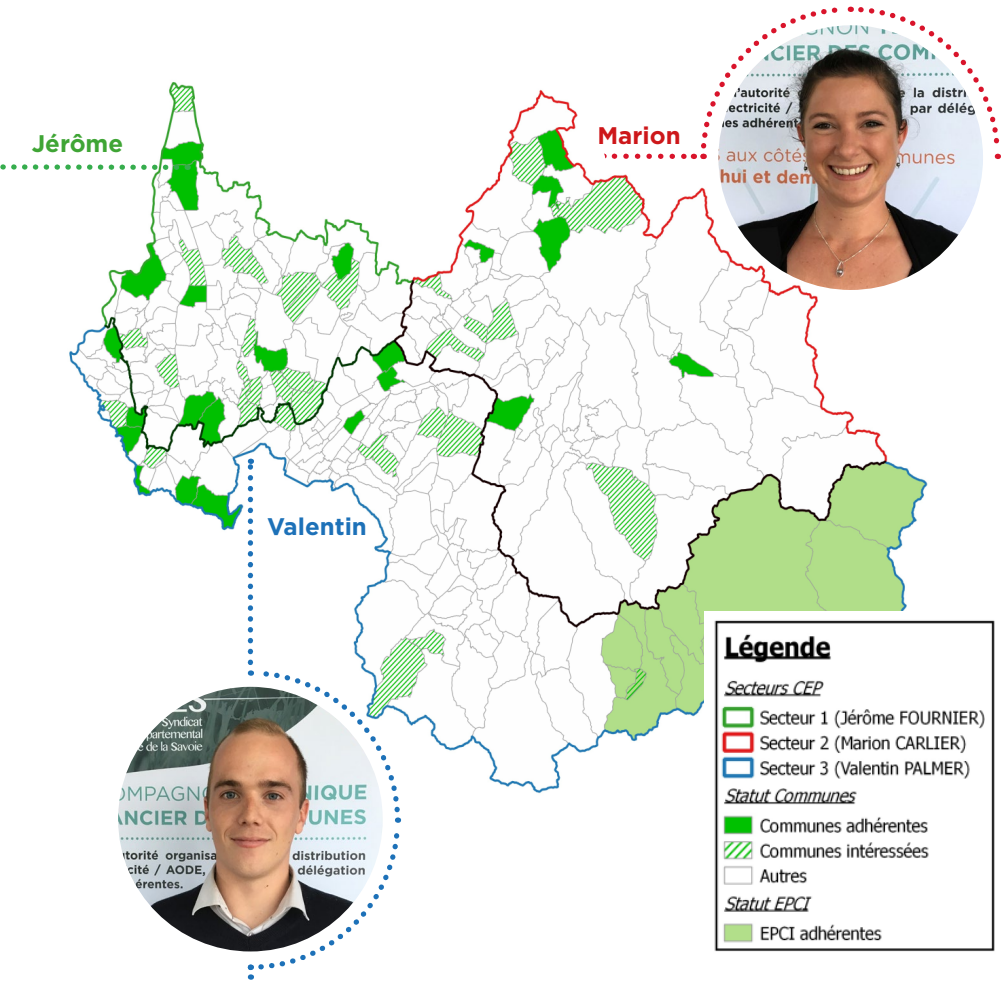

A 32 ans, Marion est l'ainée des trois intervenants et applique avec passion les préceptes retenus dans le cadre de sa formation (Master en maîtrise de l'Energie) et de ses années de travail en bureau d'études. Témoignage d'une fille "branchée" :

"Avant, je travaillais dans le secteur privé. Maintenant que j'ai ma place au sein du SDES, j'ai le sentiment d'être plus utile en apportant ma contribution aux communes.
La collectivité représente l'intérêt général et le rapport humain avec les élus est appréciable.
L'aspect environnemental et la thermique sont pour moi des causes nobles.
Les communes trouvent un réel intérêt à coopérer dans ce domaine, concret et rapidement générateur de résultats positifs."

Economiste de formation avec une spécialité *Énergie et Environnement*, Valentin, le benjamin de l'équipe (25 ans), s'est ensuite formé dans la thermique du bâtiment et les énergies renouvelables. Il souhaite mettre cette double compétence au service des communes dans le cadre du service CEP du SDES.
Ce nouveau poste au sein du SDES est donc un début de carrière cohérent.

"Une chose me semble importante, c'est le fait d'être neutre dans cette action. Nous ne sommes pas là pour vendre telle ou telle solution technique. Notre aide est donc désintéressée, ce qui permet un réel accompagnement des élus. Ils connaissent les bâtiments de leur commune et en ont une vision particulière. Ils sont parfois surpris car nous arrivons avec nos "outils" et nous allons leur proposer une vision différente, avec une déclinaison selon les besoins propres à leur commune. On fait du sur-mesure et surtout on reste pragmatique !".

DIAGNOSTICS ÉCLAIRAGE PUBLIC

54 diagnostics du patrimoine d'éclairage public réalisés pour les communes savoyardes, sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

Ces études très complètes apportent aux élus une vision globale et précise de leur patrimoine d'éclairage public (EP), ce qui ne coule pas forcément de source !
En effet, comment relier la consommation à un point ou un lieu donnés ? Comment savoir si c'est vraiment le moment de tout changer ou non et si oui, selon quels critères ?
L'éclairage public est un domaine qui touche de près la population, souvent désireuse d'interpeller ses élus à ce sujet.
Il est donc très important pour les gestionnaires des communes de connaître les réponses aux attentes, voire d'anticiper les questions...

Les diagnostics réalisés pour chaque commune comprennent :

Le relevé, la cartographie *de positionnement et la restitution sous tableur de l'ensemble du patrimoine EP (points lumineux et armoires de commandes).*

Le recollement et l'analyse *des factures d'énergie et de maintenance des 3 dernières années ; les propositions d'amélioration, mise en conformité, rénovation, optimisation énergétique et de maintenance.*

Le rapport final *reprenant les éléments techniques et financiers présentés lors d'une réunion en fin de mission.*

Cette prestation ouvre droit à une participation financière du SDES de 40% du montant HT du diagnostic.

Pour se lancer dans l'opération, les communes intéressées doivent délibérer, *(un modèle de délibération leur est fourni)* et signer une convention de mandat avec le SDES.

Les communes peuvent récupérer une partie de la TVA du diagnostic, si elles réalisent des travaux à la suite.

Des prestations supplémentaires ont été prévues au marché :

- Relevés des éclairements actuels avec cartographie associée ;
- Mémento technique portant sur la stratégie globale à mettre en place à moyen terme pour l'éclairage public (cartographie de niveaux d'éclairement, système de commande...) et sur les innovations potentielles associées à cette stratégie.

COMMUNE	DONNÉES ESTIMÉES						
	Nb d'Hab	Nb points lumineux	Nb armoires	coût total TTC	Part SDES 40% sur HT	Coût commune (hors part SDES)	EPCI
BARBERAZ	4758	897	45	1 1761	3 920	7 840	CA Grand Chambéry
CHALLES-LES-EAUX	5504	1281	39	8 992	2 997	5 995	
LESCHERAINES	775	144	16	2 855	951	1 903	
SAINT-CASSIN	790	55	10	2007	669	1 338	
SAINT-JEOIRE-PRIEURE	1 332	269	17	2 496	832	1 664	
ALLONDAZ	258	25	3	1 177	392	784	CA Arlysère
LA BATHIE	2227	527	24	6 529	2 176	4 353	
COHENNOZ	164	66	8	1 864	621	1 243	
CREST VOLAND	399	203	12	3 574	1 191	2 383	
MERCURY	3096	301	38	5617	1 872	3 745	
NOTRE-DAME-DES-MILLIERES	1039	95	12	2 320	773	1 546	
ROGNAIX	466	98	6	2 120	706	1 413	
SAINT-VITAL	681	136	10	2 794	931	1 862	
THENESOL	284	8	4	984	328	656	
TOURNON	614	172	15	3 360	1 120	2240	
VENTHON	648	104	9	2 364	788	1 576	
VILLARD-SUR-DORON	712	119	11	2 596	865	1 731	
CESARCHES	426	21	3	1 011	337	674	
CEVINS	723	237	8	2 822	940	1 881	
ESSERTS-BLAY	809	102	10	1 858	619	1 238	
FLUMET	834	186	11	2 281	760	1 520	
FRONTENEX	1837	350	18	3669	1 223	2 446	
HAUTELUCE	802	357	26	4 092	1364	2 728	
MONTHION	551	74	7	1 434	478	956	
NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	509	106	12	1 858	619	1 238	
SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	1202	217	13	2 822	940	1 881	
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	468	61	9	1 434	478	956	
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	593	80	10	1 434	478	956	
GRESY-SUR-AIX	4509	954	43	10 736	3 578	7 157	CA Grand Lac
CHANAZ	511	225	14	3 083	1 027	2 055	
ENTRELACS	6041	950	87	7 039	2 346	4 693	
CORBEL	160	269	12	990	330	660	CC coeur de Chartreuse
LE VERNEIL	93	41	3	1 327	442	884	CC coeur de Savoie
LES BELLEVILLE	3067	1765	51	14 131	4 710	9 420	CC coeur de Tarentaise
HAUTECOUR	319	88	8	1 434	478	956	
MOÛTIERS	4190	916	35	8 294	2 764	5 529	
NOTRE-DAME-DU-PRE	266	86	4	1 434	478	956	
SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE	562	148	8	1 858	619	1 238	
SAINT-MARCEL	632	263	12	3 245	1 081	2 163	
SALINS-FONTAINE	1027	277	8	3 245	1 081	2 163	
AIGUEBLANCHE	3234	787	34	9160	3 053	6107	CC des vallées d'Aigueblanche
LES AVANCHERS	780	724	33	8 700	2 900	5 800	
LE BOIS	433	134	10	2 770	923	1 847	
BONNEVAL-TARENTAISE	106	47	4	1 560	520	1 040	
FEISSONS-SUR-ISERE	598	130	3	2317	772	1 545	
LA LECHERE	1878	701	35	8 588	2 862	5 725	
ST-COLOMBAN-DES-VILLARDS	193	200	13	2160	720	1 440	CC du Canton de la Chambre
MODANE	3368	1043	44	11 535	3 845	7 690	CC Haute Maurienne
EPIERRE	791	266	14	2 880	960	1 920	CC Porte de Maurienne
DOMESSIN	1873	155	23	2 160	720	1 440	CC Val de Guiers
GRESIN	382	72	5	1 395	465	930	
ST-MAURICE-DE-ROTHERENS	218	17	5	990	330	660	
LES ALLUES	1912	1479	55	9 264	3 088	6 176	CC Val Vanoise
CHAMPAGNY-EN-VANOISE	625	375	19	3 888	1 296	2 592	
TOTAL	**70 269**	**18 403**	**988**	**212 332€**	**70 777€**	**141 554€**	

PARTICIPATION FINANCIÈRE ÉCLAIRAGE PUBLIC

COMMUNE	Localisation des travaux	Montant HT des travaux	Montant HT des travaux éligibles	Montant TTC participation SDES	Nb de luminaires	Nb d'horloges astronomiques	Nb de régulateurs
AIME-LA-PLAGNE	Avenue de Tarentaise	101 501 €	28 625 €	7 800 €	25	1	
BARBY	Centre commercial + Chemin de Casselagnat	39 066 €	7 140 €	2 700 €	7		
BARBY	Divers secteurs	41 558 €	18 050 €	11 400 €	38		
BEAUFORT-SUR-DORON	Divers secteurs	8 387 €	7 765 €	4 500 €	15		
BEAUFORT-SUR-DORON	Montée du Sommet de Ville	11 125 €	5 712 €	2 100 €	7		
LE BOURGET-DU-LAC	Divers secteurs	51 466 €	22 170 €	11 700 €	39		
CHAMBERY	Divers secteurs	98 059 €	58 795 €	33 857 €	128		
CHAMBERY	Divers secteurs	50 842 €	46 837 €	32 106 €	114		
CHAMBERY	Divers secteurs	65 914 €	38 239 €	26 648 €	98		
LE CHATELARD	Divers secteurs	152 917 €	67 239 €	12 896 €	132	1	1
LES CHAVANNES-EN-MAURIENNE	Poste côté Bowling	5 175 €	4 935 €	2 291 €	7	2	
LES CHAVANNES-EN-MAURIENNE	Poste côté l'Aiguillon	2 580 €	2 340 €	908 €		2	1
GRÉSY-SUR-AIX	Impasse ferme à Brachet	6 930 €	3 710 €	2 100 €	7		
LANDRY	Landry, Valandry	11 993 €	11 993 €	5 542 €	6	13	
MONTAGNY	Divers secteurs	57 730 €	57 730 €	24 600 €	70	5	
MONTMELIAN	Parking de la gare	7 990 €	5 810 €	3 000 €	10		
MONTMELIAN	Rond-point Pillet-Will	5 185 €	2 070 €	900 €	3		
MONTVERNIER	Chef-Lieu, Noiret, Montbrunal	20 774 €	20 210 €	14 100 €	47		
LA MOTTE-SERVOLEX	Divers secteurs (1ère année : 2016), TF	85 315 €	74 500 €	33 600 €	111		
LA MOTTE-SERVOLEX	Divers secteurs (2ème année : 2017), TC	92 515 €	86 450 €	38 700 €	129		
MOUXY	Divers secteurs	5 014 €	4 542 €	3 168 €	4	10	
NOTRE-DAME-DES-MILLIERES	Divers secteurs	36 165 €	25 924 €	12 962 €	55	12	
PEISEY-NANCROIX	Place de Roscanvel, Peisey	20 894 €	16 668 €	6 000 €	20		
PEISEY-NANCROIX	Hameau le Moulin	20 868 €	8 650 €	3 300 €	11		
PLANAISE	Divers secteurs	13 238 €	6 426 €	3 900 €	13		
SAINT-CHRISTOPHE-LA-GROTTE	Parc de la Cure	18 334 €	3 799 €	1 500 €	5		
SAINT-GENIX-SUR-GUIERS	Divers secteurs	12 200 €	12 200 €	6 000 €	20		
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	St Même et des Grattier	13 495 €	6 251 €	3 125 €	15	2	
TRESSERVE	Divers secteurs	38 400 €	30 000 €	21 000 €	100		
VILLARD-SALLET	Divers secteurs	4 163 €	1 096 €	767 €	5		
30	**TOTAL**	**1 099 793 €**	**685 877 €**	**333 170 €**	**1241**	**48**	**2**

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : LE SDES ENTREPREND DE NOMBREUSES ACTIONS AVEC LES COMMUNES...

Au-delà du conseil apporté aux communes souhaitant faire évoluer leur patrimoine d'éclairage public *(notamment par le service des Conseillers en Energie Partagés)* le SDES est un important contributeur financier.
Pour rappel, les communes adhérentes au SDES sont les seules à bénéficier de participations financières, de même que leurs intercommunalités de rattachement. Ces participations viennent en complément d'autres aides publiques, en tenant compte du fait que le montant de subventions publiques cumulées ne peut dépasser 80% du montant HT des travaux.

Quelles sont les actions éligibles à une participation financière de la part du SDES ?

1/ LE DIAGNOSTIC : 40% du montant HT

2/ LES TRAVAUX :

Matériel éligible Fourniture et pose	Montant plafond de la participation du SDES
Luminaires	300 € l'unité
Horloges astronomiques	300 € l'unité
Régulateurs et/ou réducteurs de tension	600 € l'unité

Le taux maximal du montant HT éligible sera de :

- **70%** si la commune ne perçoit que la participation financière du SDES.
- **50%** si les travaux sont réalisés avec d'autres contributions que celles du SDES.

Nombre d'habitants	Montant HT minimum	Montant HT maximum
≤ 500	1 500 €	50 000 €
> 500 et ≤ 10 000	5 000 €	50 000 €
> 10 000 et ≤ 20 000	5 000 €	100 000 €
> 20 000	5 000 €	150 000 €

Montants de travaux éligibles annuellement suivant la catégorie de commune :

Critères d'attribution :

- L'efficacité lumineuse en sortie du luminaire doit être supérieure à 90 lm/W
- L'indice de protection caractéristique de l'étanchéité aux particules solides et liquides du luminaire doit être au minimum égal à IP 65
- Les luminaires doivent être équipés de réflecteurs avec un flux lumineux à 360° dirigé vers la chaussée à éclairer et présenter un ULOR < 3%

Une étude d'éclairement est demandée pour des installations à partir de 5 points lumineux consécutifs au minimum.

Les prestations exclues sont :

Le remplacement de la source lumineuse seule, avec conservation du luminaire d'origine // la mise en lumière de bâtiments, monuments, sites remarquables // les systèmes de télégestion visant à améliorer la gestion et la maintenance de l'éclairage public // les éclairage des zones non classées en domaine public // les illuminations temporaires et de fin d'année : guirlandes // l'éclairage des terrains de sport de compétition et des terrains d'entraînement attenants // l'éclairage des cours d'écoles...

LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ÉLECTRIQUE

Le SDES ou l'efficacité du service public mutualisé

Le service public de l'électricité est organisé par l'Etat, les communes et/ou leurs établissements publics de coopération.
En Savoie, la distribution publique de l'électricité est organisée sous l'égide du SDES. Elle regroupe le service public de la distribution délégué à ENEDIS et le service public de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, confié à EDF via un contrat de concession liant les trois parties jusqu'en 2026. Le SDES est chargé de contrôler ce service public, qui s'exerce sur la distribution déléguée au concessionnaire obligé Enedis, mais aussi sur la fourniture d'électricité des tarifs réglementés par l'État, confiée au seul fournisseur EDF, désormais uniquement pour les puissances souscrites ≤ 36 kVA.

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a agréé 22 autres fournisseurs, qui font des offres de fournitures dans le secteur marchand.

LA CONCESSION DU SDES, UN PATRIMOINE DE 770 M€

254
communes adhérentes au SDES

40
postes sources dont 27 sur le territoire de la concession

4 015
km de réseau HTA dont 62,70 % en souterrain

5 740
postes HTA / BT

5 591
km de réseau BT dont 58,30 % en souterrain

3 793
installations de production

326 965
points de livraison

770 M€
Valeur brute comptable au 31/12/2017 du patrimoine concédé

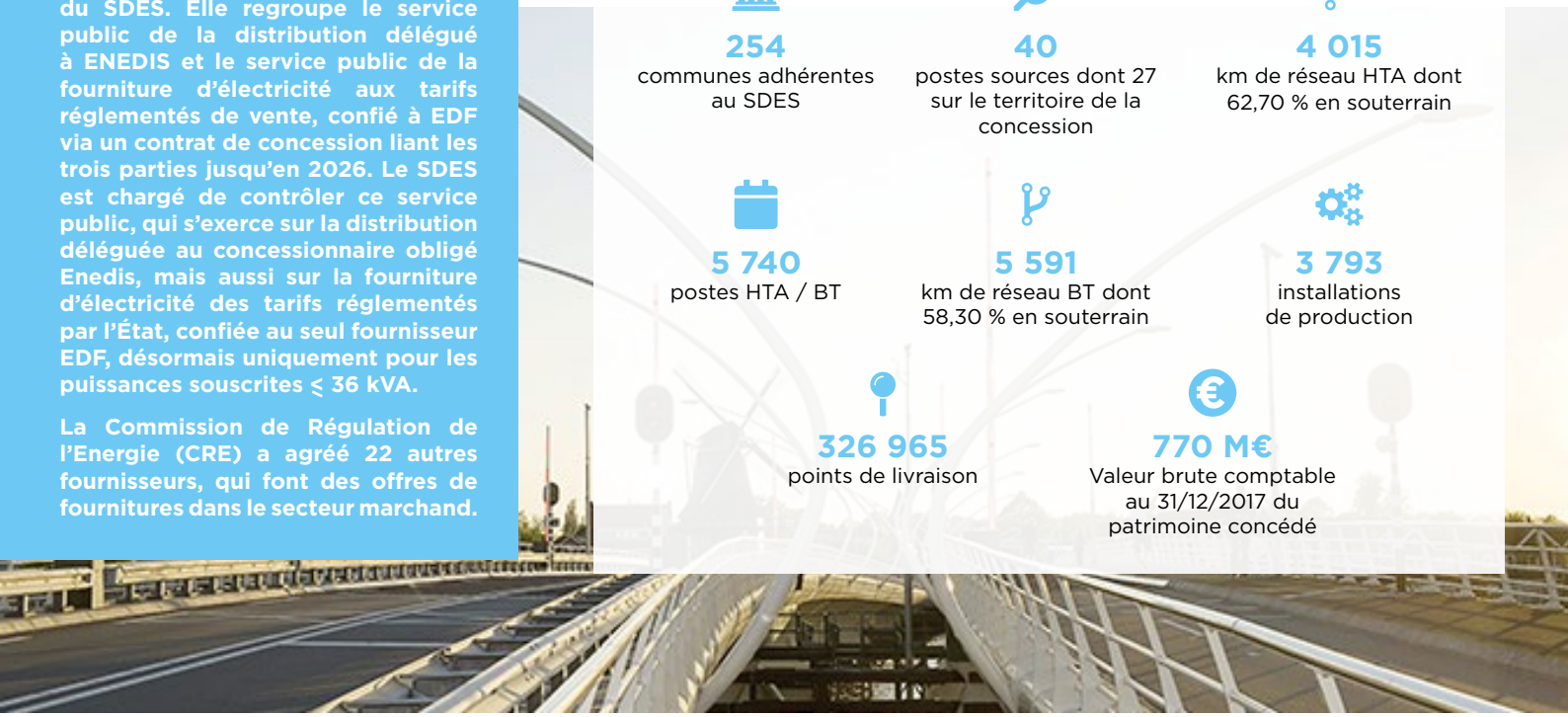

LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ, AVEC UN RÉSEAU HTA SENSIBLE AU CLIMAT

Le critère B : Moyenne annuelle de temps de coupure d'électricité par utilisateur sur la concession.

Si l'on excepte les événements climatiques exceptionnels, le critère B en Savoie est de 67 minutes en 2017, soit en augmentation par rapport à 2016 (62,8 minutes). 2 évolutions significatives sont à constater entre 2016 et 2017 :

• Une réduction de 25% de la part liée aux incidents pour cause de travaux, ce qui tend à montrer l'amélioration de la qualité d'intervention globale des entreprises qui les réalisent ;

• Une augmentation de 15% des incidents sur le réseau HTA. Cette augmentation est notable si l'on prend en compte le fait que les aléas climatiques exceptionnels dont ce réseau est principalement victime sont comptabilisés ailleurs ; cette situation oblige à s'interroger sur les causes de ces incidents (par exemple la vétusté des réseaux), donc sur la politique d'investissements délibérés menée par Enedis sur cette période, voire antérieurement...

Critère B hors évènements exceptionnels

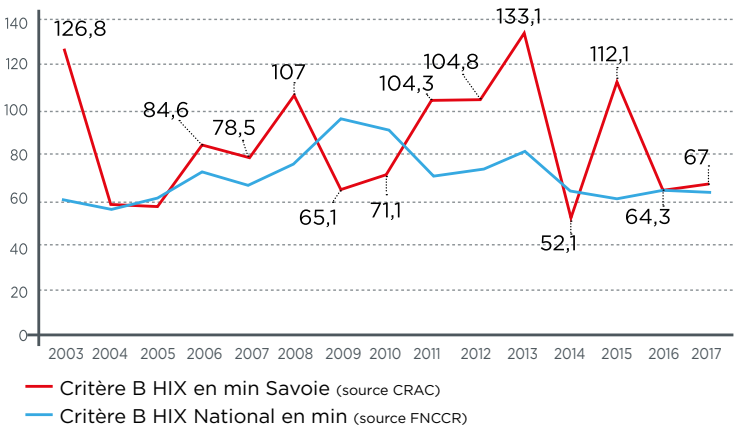

ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ DES RÉSEAUX HTA ET BT

L'âge moyen du réseau HTA est de 27 ans à fin 2016 et augmente de 0,50 an par an ; aujourd'hui 20,50 % du réseau HTA a plus de 40 ans.

La part aérienne de ce réseau, soit près de 38 %, est, par nature, sujette à des défauts fugitifs qui induisent des coupures brèves, ainsi que des microcoupures.
Le réseau est davantage touché par les incidents liés à la végétation et aux aléas climatiques et il est également relativement sensible, avec un taux de 7,9 incidents par km en moyenne sur la période 2011-2017.

L'âge moyen du réseau BT est de 24,50 ans à fin 2016 et augmente de 0,60 an par an.

Le réseau BT aérien présente encore 134 km de *fil nu* ; il est également très sensible avec un taux de 19 incidents par km sur la période 2011-2016.

Sur les 2 réseaux HTA et BT, les efforts de renouvellement et les créations ne compensent pas le vieillissement des lignes existantes.

CLIENTS MAL ALIMENTÉS (CMA)

Un client est considéré "mal alimenté" lorsque la tension au point de livraison sort de la plage de variation (+ ou - 10 %) de la tension nominale, soit entre 207 et 253 Volts pour la BT.

Sur la concession, on constate une faible proportion d'usagers considérés *CMA*, soit 0,40 % en 2017, un pourcentage inférieur aux obligations contractuelles de 3 %.

FOCUS SUR LA CONVENTION DITE *ARTICLE 8*

Période 2014/2016

Il est prévu au contrat de concession, qu'Enedis contribue aux travaux d'enfouissement de réseaux existants HTA et BT réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES.
Cette contribution a été de 525 K€ par an entre 2014 et 2016, une période pendant laquelle le SDES et ses collectivités adhérentes ont engagé ou réalisé 208 opérations d'enfouissement des réseaux existants, pour près de 11 M€ HT.

Répartition financière globale :

Quid pour 2017-2019 ?

L'année 2017 a donné lieu à une négociation initiée par le SDES mi-novembre 2016. L'accord signé le 21 décembre a été long et compliqué à trouver : il fallait s'entendre sur la durée de la convention, à savoir 2 ans souhaités par Enedis et 3 par les élus du SDES. Les 2 ans étaient préconisés par Enedis pour éviter à la nouvelle équipe dirigeante du SDES arrivant au printemps 2020 d'avoir à négocier une convention de ce type sans en connaître les tenants et aboutissants.

La participation financière annuelle était aussi à définir, Enedis tenant à maintenir 525 k€ par an, le SDES souhaitant 750 K€.
Au final ce sera 600 K€, dont 75 K€ conditionnés à l'enfouissement spécifique de réseau BT *fil nu* sous maîtrise d'ouvrage du SDES et à son initiative.

Enfin, Enedis souhaitait remettre en cause le linéaire HTA enfoui annuellement et historiquement sous maîtrise d'ouvrage SDES, sauf à avoir la main sur la sélection des dossiers.
Le SDES défend le libre exercice des collectivités sur un patrimoine leur appartenant et enfouira donc une moyenne annuelle de 5 kms de ce réseau HTA existant, sous sa maîtrise d'ouvrage et à l'initiative des communes.

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR LA CONCESSION

La répartition de la maîtrise d'ouvrage

Sous le régime de la concession dit *urbain*, Enedis exerce sur le patrimoine concédé la maîtrise d'ouvrage des extensions et raccordements à la demande des communes, les renouvellements et les renforcements nécessaires à une distribution publique d'électricité de la meilleure qualité possible.

Le SDES exerce la mission de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du réseau HTA et BT existant à la demande des communes.

Les investissements du concessionnaire

Sur la dernière décennie *(soit le tiers de la durée d'exécution du contrat qui lie le SDES et Enedis)*, les chiffres de la concession font état d'une augmentation sensible des recettes globales du concessionnaire : **près de 40 M€ annuels, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2007**.

Tenant compte d'une forme de péréquation nationale protégée par le TURPE, on constate que sur la même période, les investissements d'Enedis ont été concrétisés par :

Une augmentation du linéaire global du réseau concédé de près de 9 %, soit un ajout de 811 km, sur la dernière décennie et en intégrant les investissements délibérés du concessionnaire.

Ces 811 km sont répartis entre 251 km sur la HTA et 560 km sur la BT, essentiellement réalisés désormais en technique souterraine.

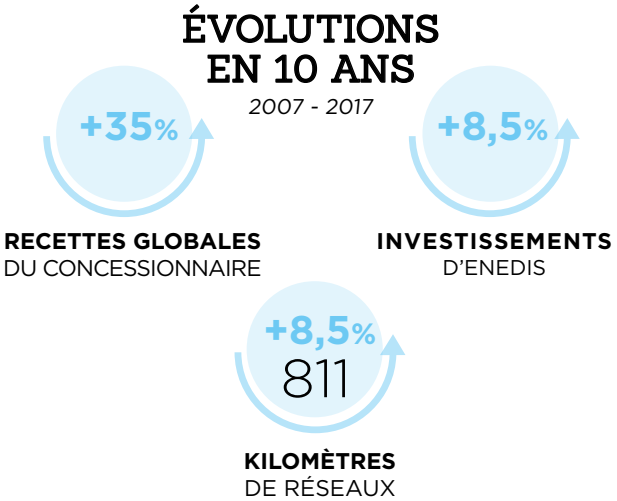

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DP EXISTANTS

En 2017

54 opérations sous maîtrise d'ouvrage SDES
33 opérations réalisées par les communes

Depuis plusieurs années, les travaux d'enfouissement du réseau concédé existant réalisés par le SDES et ses communes adhérentes contribuent à l'amélioration globale de ce réseau, en le rendant aussi plus fort et plus sûr. Il faut aussi noter que les aléas climatiques ponctuels sont devenus une réalité récurrente, ce qui incite les communes à anticiper les phénomènes et solliciter le SDES de plus en plus pour enfouir les réseaux aériens, notamment HTA, implantés sur leur territoire.

Le programme 2017 détaillé de ces travaux représente près de 4 800 000 € TTC pour 54 opérations sous maîtrise d'ouvrage SDES et près de 2 000 000 € TTC de travaux pour 33 opérations sous maîtrise d'ouvrage des communes.

4,8 M€ TTC — **54 opérations** sous maîtrise d'ouvrage SDES

2 M€ TTC — **33 opérations** sous maîtrise d'ouvrage des communes

EN CONCLUSION

- Depuis le second semestre 2017, le SDES a engagé une opération de grande ampleur visant à la rationalisation et à la simplification de la maîtrise d'ouvrage d'enfouissement des réseaux existants sur le territoire de la concession réalisée désormais en régie par ses services.
- Les travaux d'effacement de réseaux aériens initiés par les communes concernent également les réseaux d'éclairage public et de télécommunication ; ces opérations contribuent à une amélioration très sensible de l'environnement visuel pour les usagers et visiteurs du territoire. De plus, les communes s'appliquent simultanément à réaliser sur les linéaires concernés, des travaux d'extension et/ou de rénovation des réseaux humides, ainsi que des requalifications de voirie visant à améliorer la sécurité des usagers.

Ces opérations importantes demandent une anticipation technique, administrative et juridique. En effet, dans le processus, les collectivités rencontrent régulièrement des difficultés quand Enedis a décidé unilatéralement de réaliser des travaux à son initiative sur le secteur concerné.
C'est pourquoi le SDES appelle de ses vœux - depuis presque 2 ans - la possibilité d'une coordination et une planification des interventions avec Enedis. Cela permettrait, entre autres, de diminuer les temps d'occupation du domaine public consécutifs à ces travaux et donc d'améliorer la sécurité globale des usagers.

TRAVAUX DÉLÉGUÉS AUX COMMUNES

33 TRAVAUX DÉLÉGUÉS en 2017

COMMUNE	SECTEUR	Total estimation HT	Participation SDES
AIME-LA-PLAGNE	Avenue de Tarentaise	100 000	70 000
AITON	Chef-Lieu - Beauregard, RD 102	23 325	16 327
AIX-LES-BAINS	Rues d'Alger, du Maroc et de Tunis	35 507	24 855
AIX-LES-BAINS	Rue Jean Mermoz, Tranche 1	32 647	22 853
AIX-LES-BAINS	Avenue de la Liberté	50 133	35 093
AIX-LES-BAINS	Rue Jean Mermoz, Tranche 2	86 045	60 231
BARBERAZ	Chemin des Prés	62 768	43 938
BEAUFORT-SUR-DORON	ARÊCHES, ruelle de l'Oratoire et rue du Bachal	28 239	19 767
LES BELLEVILLE	ST MARTIN - Hameau de la Rochette	84 936	59 455
BOURG-SAINT-MAURICE	Vulmix, Camp Militaire, Côte Rousse, Tranche 5	50 090	35 063
BOURG-SAINT-MAURICE	Vulmix, Tranche 2	100 000	70 000
BOURG-SAINT-MAURICE	Vulmix, Ecole, Tranche 4	100 000	70 000
BOURG-SAINT-MAURICE	Route d'Hauteville, RD 220 E, Tranche 1	79 160	55 412
LA BRIDOIRE	Route du Palais, génie-civil	17 373	12 161
COGNIN	Chemin du Canal des Usines	11 270	7 889
COGNIN	Rue de la Digue, Route de Lyon à l'Avenue Monge, Tranche 1 A	30 977	21 684
COURCHEVEL	Village de La Perrière	76 956	53 869
HAUTEVILLE	Villard Lamard, Tranche 4	25 481	17 837
MÉRY	Chemin du Haut du Fournet	61 681	43 176
MONTAGNY	Traversée du Chef-Lieu	80 295	56 206
MOÛTIERS	Rue de l'Electricité	23 961	16 772
PEISEY-NANCROIX	Peisey, Place de Roscanvel, RD87	44 180	30 926
PEISEY-NANCROIX	Le Moulin à Nancroix	50 426	35 298
ROTHERENS	Route des Prés Communaux, Tranche 2	100 000	70 000
ST-ALBAN-DES-VILLARDS	Le Bessay	25 232	17 662
ST-BALDOPH	Route des Clarines, rue du Verger	40 378	28 265
ST-BÉRON	Fresque sur poste le Gravend	510	357
ST-ETIENNE-DE-CUINES	Cité Bozon, tranche 1, Partie A	83 342	58 339
ST-ETIENNE-DE-CUINES	Cité Bozon, tranche 1, Partie B	91 591	64 114
ST-PIERRE-D'ENTREMONT	VC 7, Route du Replat, Pré du Comte	28 890	20 223
SALINS-FONTAINE	SALINS-LES-THERMES - Chef-Lieu - RD 915 - Tranche 1	30 642	21 449
VAL-CENIS	LANSLEBOURG-MONT-CENIS - Hameau des Champs	17 795	12 456
VILLARD-LÉGER	Montmalfou	47 601	33 320
	TOTAL	**1 721 439 €**	**1 205 007 €**

TRAVAUX SOUS MAÎTRISE

	COMMUNE	SECTEUR DES TRAVAUX	Réseau DP (1)
1	LE BOURGET-DU-LAC	Route du Tunnel	33 484
2	GILLY-SUR-ISERE	Route de la Plaine	65 014
3	VIVIERS-DU-LAC	RD 991	49 428
4	LESCHERAINES	Entrée Nord, La Madeleine	45 426
5	LA RAVOIRE	Rue Duguesclin	31 738
6	LA BRIDOIRE	Route du Palais	76 962
7	YENNE	Ameysin	96 893
8	SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	Voie Communale 7	69 870
9	MERCURY	Les Crêts	78 449
10	BARBY	Chemin de Casselagnat	33 785
11	LA CHAPELLE BLANCHE	Nouvelle Mairie	6 846
12	SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE	RD 207	204 187
13	QUEIGE	Chef-lieu partie Est	137 563
14	HERMILLON	Rue du Nezet	38 072
15	FRANCIN	Chef-Lieu, rue de Belledonne, RD 201	16 087
16	LA RAVOIRE	Rue Pré Joli - Tranche 1	79 654
17	BELMONT-TRAMONET	Les Chaudannes RD916A	115 152
18	LA MOTTE-SERVOLEX	Clos de la Servannière	102 149
19	SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	Le Villard	227 898
20	AIGUEBLANCHE	Hameau de Navette - Tranche 3	127 529
21	PEISEY-NANCROIX	Le Moulin à Nancroix	81 648
22	PEISEY-NANCROIX	Hameau de Nancroix	82 944
23	CHALLES LES EAUX	Rue Georges Clémenceau	33 922
24	SALINS-FONTAINE	Entre Melphe et Les Frasses	89 890
25	LA CHAPELLE BLANCHE	Carrefour A. GEX	28 559
26	NOTRE-DAME-DES-MILLIERES	Les Mathiez - Tranches 1 & 2	50 959
27	CHIGNIN	Le Villard Les Côtes	92 718
28	SAINT-FRANC	Le Trouillet	97 391

HAUTEVILLE - Villard Lamard - Avant

Après

D'OUVRAGE SDES

54 OPÉRATIONS EN 2017

COÛTS LIÉS À L'OPÉRATION					RÉPARTITION FINANCIÈRE	
Montant TTC		Montant total TTC	Prestations SDES	Total général	COMMUNE	SDES
Éclairage public	Télécoms					
	11 482	44 967	1349	46 316	21 202	25 113
141 350	76 114	282 478	8474	290 952	242 192	48 760
83 966	36 415	169 808	5094	174 903	137 832	37 071
34 933	22 566	102 925	3088	106 013	71 943	34 070
30 555	23 698	85 992	2580	88 572	64 768	23 804
		76 962	2309	79 271	21 549	57 722
35 165	59 202	191 259	5738	196 997	124 327	72 670
43 666	13 169	126 705	3801	130 506	76 453	54 052
44 473	17 198	140 120	4204	144 323	83 986	60 337
19 977	19 151	72 913	2187	75 100	49 762	25 339
1 236	600	8 682	260	8 943	3 808	5 134
45 603	78 174	327 963	9839	337 802	184 662	153 140
60 096	56 235	253 894	7617	261 511	158 339	103 172
23 450	17 261	78 784	2364	81 147	52 593	28 554
		16 087	483	16 570	4 504	12 065
51 891	60 275	191 820	5755	197 575	137 834	59 741
69 248	26 667	211 067	6332	217 399	128 935	88 464
39 244	72 120	213 513	6405	219 919	143 307	76 612
		227 898	6837	234 735	63 811	170 924
		127 529	3826	131 355	35 708	95 647
		81 648	2449	84 097	22 861	61 236
		82 944	2488	85 432	23 224	62 208
49 592	20 918	104 432	3133	107 565	80 324	27 241
5 388		95 278	2858	98 137	30 719	67 418
5 125		33 684	1011	34 695	13 276	21 419
		50 959	1529	52 488	14 268	38 219
58 534	78 954	230 205	6906	237 111	167 573	69 538
	54 691	152 082	4562	156 644	83 601	73 043

VILLARD-SALLET - Chef-lieu, RD 38 - Avant

Après

TRAVAUX SOUS MAÎTRISE

	COMMUNE	SECTEUR DES TRAVAUX	Réseau DP (1)
29	SAINT-ALBAN-LEYSSE	Casselagnat (Chemin, RD, Impasses)	62 963
30	VIONS	Hameau Boveron	94 514
31	BOURG SAINT MAURICE	Route d'Hauteville, RD 220E - Tranche 2	32 866
32	NOVALAISE	Route de Crusille - Tranche 1	105 371
33	NOVALAISE	Route de Crusille - Tranche 2	29 060
34	PEISEY NANCROIX	Peisey, Place de Roscanvel, RD87	66 188
35	LE PLANAY	Hameau de Chambéranger	48 149
36	SAINT SORLIN D'ARVES	Hameaux de Cluny et Malcrozet	156 832
37	CHAMOUX SUR GELON	Impasse du Grand Champ	81 576
38	VILLARD SALLET	Rue du Mollaret	58 488
39	AIX-LES-BAINS	Chemin Viborgne	50 627
40	SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	Le Plan	48 681
41	UGINE	Hameau Soney	523 298
42	PUGNY-CHATENOD	RD49 Les Hotes	147 505
43	TRESSERVE	RD1201	63 112
44	BRISON-SAINT-INNOCENT	Carrefour chemin des Berthets & Boulevard G.Mollex	62 202
45	SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	Traversée du village RD 925	77 088
46	MONTAGNOLE	Les Guillermin, RD 6 - Tranche 1	127 103
47	LA BALME	Les Marmots - Tranche 2	52 957
48	SAINT-PIERRE-DE-SOUCY	Les Domenges	156 410
49	MERCURY	La Garde	51 557
50	MERCURY	La Grillette	122 324
51	CHAMPAGNEUX	Le Centre	74 891
52	LA PLAGNE TARENTAISE	Pierrolaz	63 972
53	SALINS-FONTAINE	Les Frasses	104 794
54	VILLAROUX	Chef-lieu	115 457

SAINT-JEAN DE LA PORTE - La Curiaz - Avant

Après

D'OUVRAGE SDES

COÛTS LIÉS À L'OPÉRATION					RÉPARTITION FINANCIÈRE	
Montant TTC		Montant total TTC	Prestations SDES	Total général	COMMUNE	SDES
Éclairage public	Télécoms					
46 725	41 688	151 376	4541	155 917	106 895	49 022
67 289	57 586	219 389	6582	225 971	151 686	74 285
16 996	50 441	100 302	3009	103 311	78 362	24 949
		105 371	3161	108 532	29 504	79 028
		29 060	872	29 932	8 137	21 795
		66 188	1986	68 173	18 533	49 641
13 813	18 875	80 837	2425	83 262	46 950	36 312
		156 832	4705	161 537	43 913	117 624
		81 576	2447	84 023	22 841	61 182
40 496	30 982	129 965	3899	133 864	89 549	44 316
37 411	27 941	115 979	3479	119 458	81 488	37 970
	23 990	72 670	2180	74 850	38 340	36 510
333 320	362 417	1 219 036	36571	1 255 607	842 434	413 173
92 168	44 845	284 519	8536	293 054	182 427	110 629
		63 112	1893	65 005	17 672	47 334
		62 202	1866	64 068	17 417	46 651
24 346	54 623	156 056	4682	160 738	100 122	60 616
18 680	100 327	246 110	7383	253 494	157 766	95 727
19 337	24 968	97 261	2918	100 179	59 861	40 318
		156 410	4692	161 103	43 795	117 308
15 400	15 956	82 913	2487	85 401	46 733	38 667
7 104	19 380	148 808	4464	153 272	61 529	91 743
15 798	25 063	115 752	3473	119 224	61 856	57 368
20 440	29 808	114 221	3427	117 647	69 668	47 979
64 593	64 034	233 421	7003	240 424	159 628	80 796
49 425	86 017	250 898	7527	258 425	171 833	86 593
			TOTAL	8 572 549€	4 952 301€	3 620 248€

LES MARCHES - Chemin de Blardet - Avant

Après

DÉCISIONS PRISES

MÉMENTO DES DÉCISIONS 2017

1 - COMITÉS SYNDICAUX

COMITÉ SYNDICAL DU 28 FÉVRIER 2017

• Validation à l'unanimité de l'avenant n°1 de l'accord-cadre travaux en cours d'exécution, concernant le changement de dénomination juridique de la société SPIE (un des titulaires de cet accord-cadre) et autorisation donnée au Président pour le signer ;

• Validation à l'unanimité de l'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) à compter du 1er mars 2017, avec désignation de Robert CLERC et François CANTAMESSA, respectivement délégués titulaire et suppléant au collège élus de cet organisme, et de Luc FAIVRE et Alexandra MARION, respectivement délégués titulaire et suppléant au collège agents ;

• Validation à l'unanimité de l'évolution des délégations permanentes accordées au Président, concernant sa participation aux commissions d'appels d'offres de groupement de commandes dont le SDES n'est pas le coordinateur et pour la signature de conventions de transfert de contrats de services et de travaux ;

• Validation à l'unanimité de délégations ponctuelles au Président pour le recrutement d'agents sous contrat, au fait de la pérennisation d'absence de longue durée de trois agents titulaires ;

COMITÉ SYNDICAL DU 23 MAI 2017

• Validation à l'unanimité de l'évolution des délégations permanentes accordées au Président, concernant la signature de conventions avec l'Etat et divers organismes dans le cadre de la mise en place de la transition énergétique via les programmes TEPOS et TEPCV ;

• Décision à l'unanimité de la modification du tableau des effectifs sans augmentation du nombre de postes, afin de réaliser le recrutement des trois agents CEP (Conseillers en Energie Partagé) et le recrutement en interne d'un responsable du pôle maîtrise d'ouvrage / marchés publics ;

• Décision à l'unanimité d'instaurer l'IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires) au bénéfice des agents éligibles à ce dispositif.

COMITÉ SYNDICAL DU 5 JUILLET 2017

• Autorisation donnée à l'unanimité au Président pour déclasser et aliéner une parcelle de la concession de distribution publique d'électricité et signer les actes et documents afférents ;

• Validation à l'unanimité moins une abstention, pour la mise à jour administrative et juridique concernant le développement du service Conseil en Energie Partagé (CEP), à savoir :
Sa mise en place et la création de trois emplois permanents, le recrutement de trois agents et les prévisions budgétaires afférentes ;

• Décision à l'unanimité de la mise en place de conditions spécifiques d'utilisation des véhicules de service mis à disposition des agents ;

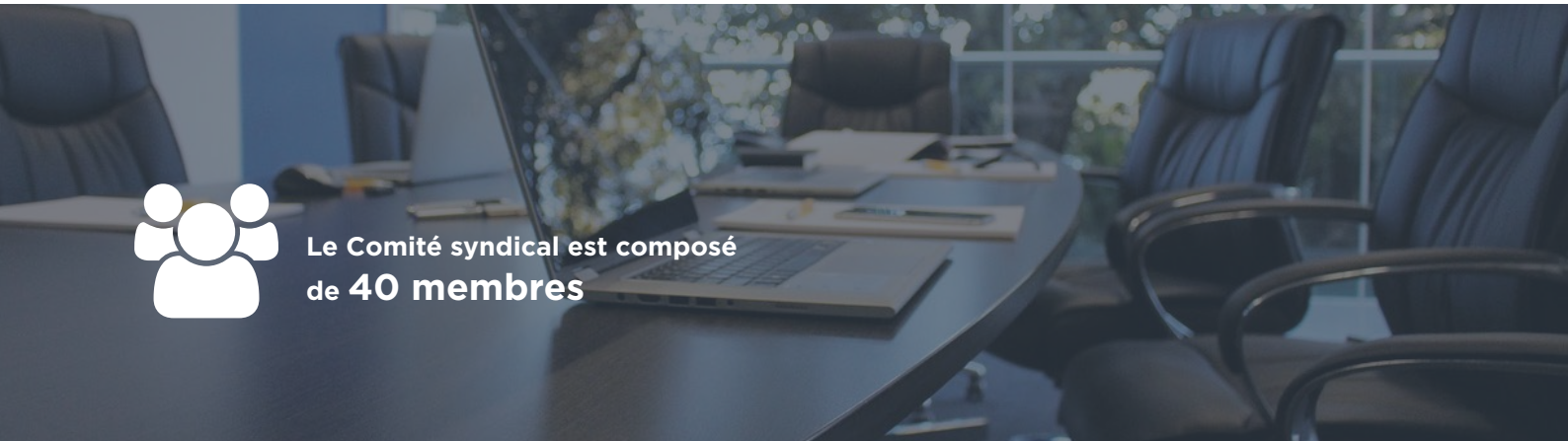

Le Comité syndical est composé de 40 membres

• Validation à l'unanimité de l'évolution des délégations permanentes accordées au Président, concernant la signature d'avenants et de conventions de transfert de contrats de services et de travaux avec les prestataires et avec les communes et leurs intercommunalités de rattachement, ainsi que la possibilité d'adhésions et d'abonnements inférieurs à 5 000 € annuels auprès d'organismes et d'associations agissant dans les domaines de compétence du SDES ;

• Dans le cadre de la négociation en cours de la convention spécifique Savoie avec Enedis, visant à ce que celui-ci participe financièrement à certains travaux d'enfouissement de réseaux réalisés par le SDES, décision à l'unanimité d'exiger de lui en retour un engagement sur des éléments minimum de durée, du montant de sa participation et de la répartition de la maîtrise d'ouvrage.

COMITÉ SYNDICAL DU 8 NOVEMBRE 2017

• Validation à l'unanimité de toutes les conventions afférentes à la mise en place progressive et effective de la maîtrise d'ouvrage de travaux en propre par le SDES et au maintien sous maîtrise d'ouvrage des communes des dossiers en cours de réalisation bien avancée ou en cours de finalisation : convention de mandat, convention financière, convention constitutive de groupements de commandes, convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ;

• Validation à l'unanimité de la mise à jour des délégations permanentes accordées au bureau syndical et au Président concernant les activités administratives et juridiques du SDES : modalités d'attribution des participations financières, validation des programmes de travaux, passation et exécution des marchés publics ;

• Autorisation donnée à l'unanimité au Président pour la mise en place des titres-restaurant et des chèques-vacances, l'élaboration des critères de différenciation et d'attribution associés, ainsi que le lancement de la consultation, la passation et l'exécution du marché spécifique aux titres-restaurant ;

• Autorisation donnée à l'unanimité au Président pour le lancement de la consultation, la passation et l'exécution d'un marché de services concernant les prestations juridiques ;

• Autorisation donnée à l'unanimité au Président pour la signature des marchés subséquents avec le titulaire retenu pour les seuls lots A et C concernant la fourniture d'électricité et services dans le cadre du groupement de commande dont le SDES est le coordinateur, ainsi que pour déclarer sans suite la consultation lancée pour le lot B et ce, conformément aux dispositions prises par la commission d'appel d'offres de ce jour ;

• Autorisation donnée à l'unanimité au Président pour la signature des conventions et des avenants de transfert des marchés de prestations de service et de travaux avec les sociétés et les collectivités concernées, dans le cadre du dossier d'installation de bornes de recharge publique pour véhicules électriques et hybrides ;

• Autorisation donnée à l'unanimité au Président pour la mise en place des participations financières issues d'une subvention de l'ADEME dans le cadre du projet TEPOS "schéma directeur de l'éclairage et fonds de soutien pour la rénovation de l'éclairage public sur le territoire du PNR des Bauges", ainsi que pour la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage de ce dossier au SYANE ;

• Validation à l'unanimité de la convention spécifique Savoie avec Enedis (comité syndical du 5 juillet) et délégation donnée également à l'unanimité au Président pour finaliser les négociations et signer ladite convention.

COMITÉ SYNDICAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

• Tenue du débat concernant les orientations budgétaires pour l'exercice 2018 ;

• Validation à l'unanimité au titre de 2018 de la modification des durées d'amortissement, ainsi que l'ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 25 % maximum des crédits d'investissement votés en 2017 ;

• Validation à l'unanimité du maintien global (avec quelques ajustements) des participations financières du SDES au titre de 2018 pour les travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité, les diagnostics d'éclairage public, les travaux d'éclairage public visant à améliorer la performance énergétique des installations, et le service CEP ;

• Décision à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs avec suppression d'un poste non pourvu de responsable de pôle.

DÉCISIONS PRISES AU FIL DE L'EAU

• Le 28 février 2017, vote à l'unanimité du compte de gestion 2016, du compte administratif 2016, de l'affectation du résultat de l'exercice 2016, de la modification des durées d'amortissement des biens acquis en 2017, du budget primitif 2017, ainsi qu'en cours d'exercice des décisions modificatives n°1, 2 et 3.

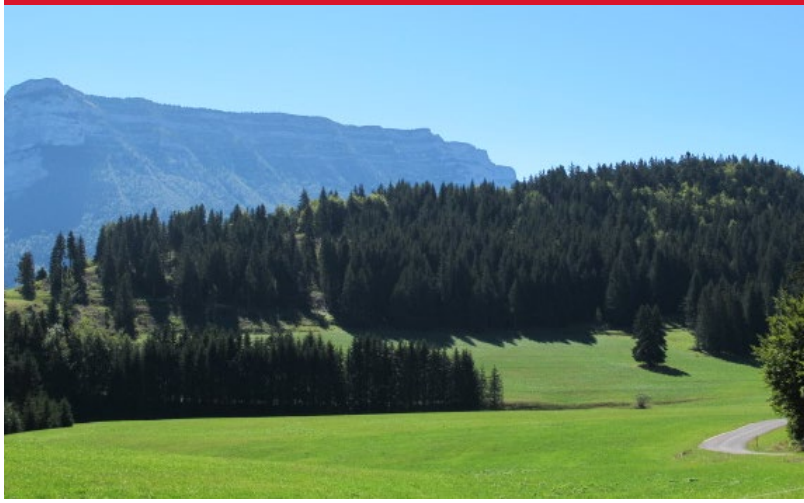

2 - BUREAUX SYNDICAUX

BUREAU SYNDICAL DU 17 FÉVRIER 2017

• Autorisation donnée à l'unanimité au Président pour signer les avenants de l'accord-cadre en cours sur la fourniture d'électricité et services, pour la prise en compte du mécanisme de capacité, et ce avec les fournisseurs d'électricité EDF, titulaire de deux marchés subséquents et ENALP, titulaire d'un marché subséquent ;

• Affectation à l'unanimité d'un budget de l'ordre de 200 000 € pour le remboursement de 10% de la redevance R2 au titre de 2017 et ce, aux seules communes y ayant contribué, avec un seuil minimum de remboursement de 100 € pour les communes bénéficiaires ;

• Deux délibérations à l'unanimité concernant les décisions prises au fil de l'eau récapitulées ci-après au titre de 2017, à savoir l'inscription des 6 premiers dossiers au programme provisoire de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES, ainsi que l'enregistrement des 4 opérations en vue de la participation financière du SDES aux travaux délégués aux communes.

BUREAU SYNDICAL DU 21 AVRIL 2017

• Validation à l'unanimité du montant de la participation financière des communes afin de bénéficier du service Conseiller en Energie Partagé (CEP), à hauteur de 30 c€ par habitant, sur la base d'une convention de trois ans ;

• Deux délibérations à l'unanimité concernant les décisions prises au fil de l'eau récapitulées ci-après au titre de 2017, à savoir l'inscription de 7 nouveaux dossiers au programme provisoire de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES et la validation de la participation financière du SDES pour de 6 opérations de travaux d'éclairage public réalisés par les communes, améliorant la performance énergétique des installations.

BUREAU SYNDICAL DU 23 MAI 2017

• Autorisation donnée à l'unanimité au Président pour la signature de l'accord-cadre et l'exécution des marchés subséquents afférents aux prestations de relevés et préconisations de travaux en éclairage public avec cinq titulaires ; décision à l'unanimité de rejeter trois offres inappropriées, conformément aux dispositions prises par la commission d'appel d'offres de ce jour ;

• Deux délibérations à l'unanimité concernant les décisions prises au fil de l'eau récapitulées ci-après au titre de 2017, à savoir l'inscription de 6 nouveaux dossiers au programme provisoire de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES et la validation de la participation financière du SDES pour 5 opérations de travaux d'éclairage public réalisés par les communes améliorant la performance énergétique des installations.

BUREAU SYNDICAL DU 28 JUILLET 2017

• Validation à l'unanimité de toutes les conventions afférentes à la mise en place progressive et effective de la maîtrise d'ouvrage de travaux sur les réseaux secs par le SDES et au maintien de quelques dossiers déjà engagés sous maîtrise d'ouvrage des communes : convention de mandat, convention financière, convention constitutive de groupements de commandes, convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ;

• Autorisation donnée à l'unanimité au Président pour la signature de l'accord-cadre et l'exécution des marchés subséquents afférents à la maîtrise des travaux sur les réseaux secs avec cinq titulaires, bureaux d'études indépendants ou groupement de bureaux d'études et ce, conformément aux dispositions prises par la commission d'appel d'offres de ce jour ;

• Décision à l'unanimité pour la mise en place d'une procédure de relance et d'annulation potentielle des dossiers antérieurs à 2014 encore ouverts au titre de la participation financière du SDES pour les travaux sur les réseaux secs réalisés par les communes, ainsi que pour écrire aux communes ayant encore des dossiers ouverts en catégorie DEROG en vue de transférer la maîtrise d'ouvrage desdits dossiers au SDES ;

• Trois délibérations à l'unanimité concernant les décisions prises au fil de l'eau récapitulées ci-après au titre de 2017, à savoir l'inscription de 14 nouveaux dossiers au programme provisoire de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES, l'enregistrement de 24 nouvelles opérations en vue de la participation financière du SDES aux travaux délégués aux communes, ainsi que la validation de la participation financière du SDES pour 1 opération de travaux d'éclairage public réalisé par les communes et améliorant la performance énergétique des installations.

BUREAU SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2017

• Autorisation donnée à l'unanimité au Président pour la signature de l'accord-cadre et le lancement de la consultation pour les marchés subséquents concernant la fourniture d'électricité et services dans le cadre du groupement de commande dont le SDES est le coordinateur et ce, avec six titulaires pour le lot A, cinq titulaires pour le lot B, et deux titulaires pour le lot C, conformément aux dispositions prises par la commission d'appel d'offres de ce jour ;

• Trois délibérations à l'unanimité concernant les décisions prises au fil de l'eau récapitulées ci-après au titre de 2017, à savoir l'inscription de 9 nouveaux dossiers au programme provisoire de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES, l'enregistrement d'une nouvelle opération en vue de la participation financière du SDES aux travaux délégués aux communes, ainsi que la validation de la participation financière du SDES pour 3 opérations de travaux d'éclairage public délégués aux communes et améliorant la performance énergétique des installations.

BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2017

• Autorisation donnée à l'unanimité au Président pour la signature de l'accord-cadre et le lancement de la consultation pour les marchés subséquents afférents concernant la fourniture d'électricité et services dans le cadre du groupement de commande dont le SDES est le coordinateur, avec 6 titulaires pour le lot A, 5 titulaires pour le lot B, et 2 titulaires pour le lot C, conformément aux dispositions prises par la commission d'appel d'offres de ce jour ;

• Trois délibérations à l'unanimité concernant les décisions prises au fil de l'eau récapitulées ci-après au titre de 2017, à savoir l'inscription de 5 nouveaux dossiers au programme provisoire de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES, la validation de l'augmentation de la participation financière du SDES pour 2 opérations déjà enregistrées de travaux délégués aux communes, ainsi que la validation de la participation financière du SDES pour 4 opérations de travaux d'éclairage public réalisées par les communes et améliorant la performance énergétique des installations

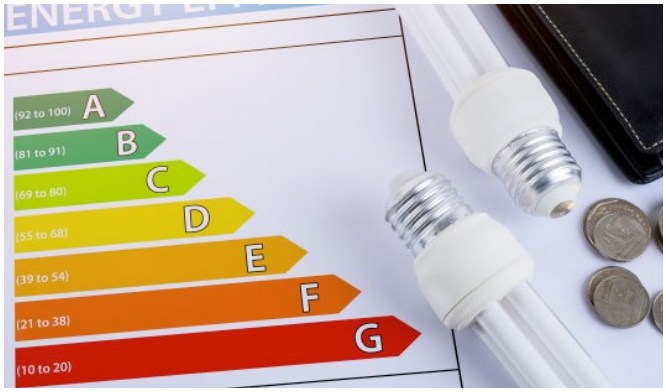

BUREAU SYNDICAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

• Validation à l'unanimité de la mise en place du service Conseiller en Energie Partagé (CEP) au bénéfice des communautés de communes éligibles et des régies d'électricité, avec une tarification adaptée aux spécificités de ces territoires et sur la base d'une convention de trois ans ;

• Validation à l'unanimité de la récupération et de la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) dans le domaine de l'éclairage public et du patrimoine bâti et ce, au bénéfice du SDES pour l'éclairage public et des collectivités et organismes publics pour le patrimoine bâti, avec application de frais de gestion facturés par le SDES ;

DÉCISIONS PRISES AU FIL DE L'EAU

► Validation à l'unanimité du programme de travaux 2017 sous maîtrise d'ouvrage directe du SDES (54 opérations pour 45 communes), à hauteur de 70% du montant HT des travaux pour une participation globale du SDES de 3 620 248 € :

► Validation à l'unanimité du programme de participation financière pour les travaux délégués aux communes, à savoir le financement de 33 dossiers dont 1 pour la réalisation d'une fresque sur un poste de distribution publique d'électricité pour 24 communes, à hauteur de 70% du montant HT des travaux pour une participation financière globale du SDES de 1 205 007 € ;

► Validation à l'unanimité du programme de participation financière pour les travaux d'éclairage public réalisés par les communes et améliorant la performance énergétique des installations (30 opérations pour 22 communes) pour une participation globale du SDES de 333 170 €.

BUDGET EXÉCUTÉ

Les tableaux budgétaires correspondent au budget exécuté, les chiffres afférents étant extraits du compte administratif 2017.
Les principales ressources financières du SDES sont des recettes issues des redevances du contrat de concession et sont intégrées au budget de fonctionnement ; elles se décomposent en trois parties principales : la redevance dite *de fonctionnement R1*, destinée à financer les moyens courants du SDES.
La redevance dite *d'Investissement R2*, calculée par valorisation des travaux réalisés par les communes et le SDES sur le réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) et en éclairage public.
Une participation spécifique du concessionnaire dite *article 8* pour les travaux d'enfouissement du réseau DP désormais réalisés par le SDES.

Les recettes et charges de fonctionnement sont celles réellement dépensées dans l'année, alors que les charges d'investissement correspondent à des dépenses et recettes associées aux programmes de travaux qui se réalisent sur plusieurs exercices budgétaires.

À ce titre, le SDES, en reprenant sous son égide la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux secs (réseaux DP, éclairage public et de télécommunication) depuis 2016, avait pour objectif de réduire les temps de réalisation globaux d'une opération en moyenne de quatre à cinq ans antérieurement, à moins de deux ans.

En conséquence, le différentiel budgétaire constaté entre dépenses et recettes ces deux dernières années a été résorbé pour cet exercice ; cette situation se justifie notamment par une augmentation sensible des dépenses et recettes afférentes aux opérations d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage directe du SDES, et signifie entre autres une vigilance accrue à réaliser budgétairement dans les meilleurs délais, tant les recettes que les dépenses.

DÉPENSES

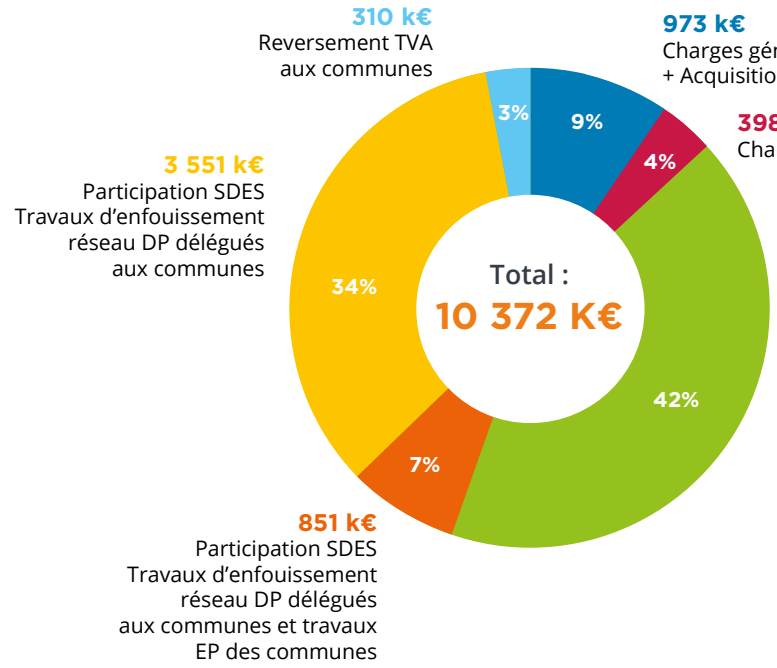

RECETTES

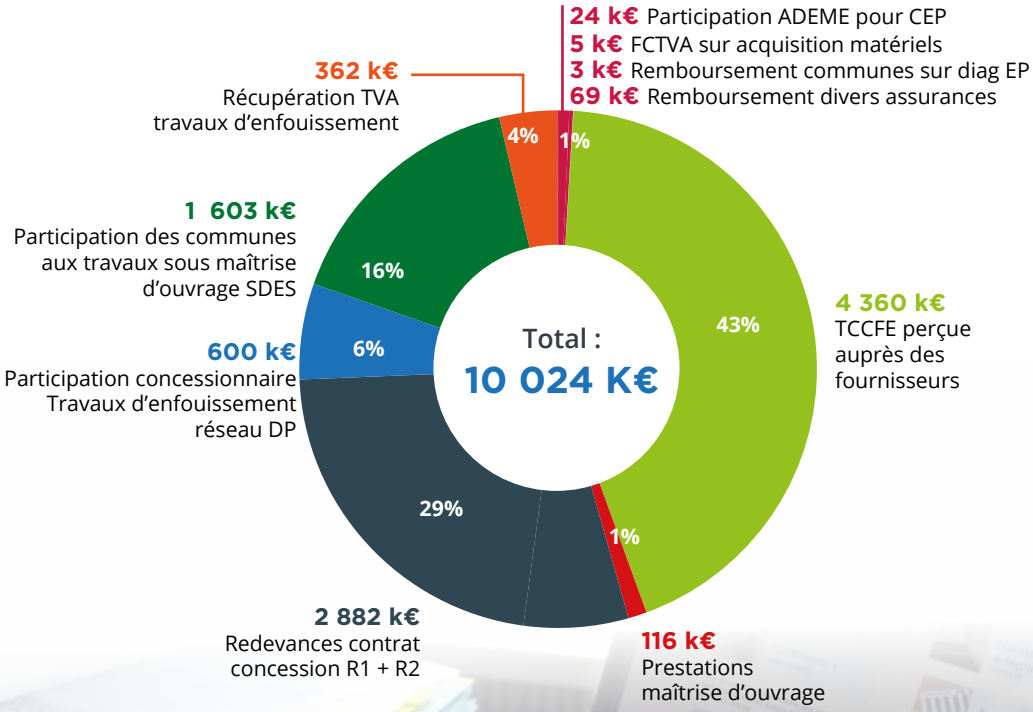

Références budgétaires			Libellé	Montant en K€
Section	Chapitre	Compte		
DÉPENSES				
F	11	Divers 6... dont 65742 et 67	Charges générales	382
F	11	6041 et 6042	Diagnostics éclairage public	111
F	11	6042	Études diverses sur programme IRVE	11
F	12	Divers 6... dont 65743	Charges salariales (12,5 etp)	591
F	14	7398	TCCFE perçue (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité)	4 289
F	65	653	Indemnités des élus	44
F	14	7398	Remboursement aux communes 10% *redevance R2*	179
I	20	2031 et 2051	Études diverses	10
I	204	204 et 238	Participation SDES aux travaux d'enfouissement du réseau DP sous maîtrise d'ouvrage des communes	742
I	204	2041482	Participation SDES aux travaux d'éclairage public des communes	109
I	21	2158 à 2184 inclus	Acquisition matériels divers : informatique, mobilier, véhicules, ...	43
I	23 et 458	2315 et 4581	Maîtrise d'œuvre et travaux d'enfouissement des réseaux secs sous maîtrise d'ouvrage SDES	3 551
I	16	168741 et 168748	Récupération TVA sur travaux réseau dp sous maîtrise d'ouvrage des communes	310
			TOTAL DÉPENSES	**10 372 K€**

* charges diverses

Références budgétaires			Libellé	Montant en K€
Section	Chapitre	Compte		
RECETTES				
F	13 et 77	6419, 773 et 775	Remboursement assurances + recettes diverses	69
F	74		Participations ADEME pour CEP	24
F	74	74748	Remboursement communes sur diagnostics éclairage public	3
F	73	7351	TCCFE perçue (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité)	4 360
F	74	7474, 74748 et 77	Prestations internes facturées : maîtrise d'ouvrage travaux, achat électricité	116
F	75	7571	Redevance contrat concession R1	655
	75	7572	Redevance contrat concession R2	2 227
	74	7478	Participation du concessionnaire à enfouissement réseau DP	600
I	020, 13, 23 et 458	2031, 13248, 2315 et 4582	Participation des communes aux travaux d'enfouissement des réseaux secs sous maîtrise d'ouvrage SDES	1 603
I	16 et 27	168741 et 2762	Récupération TVA travaux enfouissement réseau DP auprès du concessionnaire	362
I	10	10222	Récupération FCTVA sur acquisitions matériels divers	5
			TOTAL RECETTES	**10 024 K€**

* remboursements divers

ACHAT GROUPÉ D'ÉLECTRICITÉ

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES ASSOCIÉS : LA SAVOIE AU DIAPASON !

L'une des plus récentes missions du SDES a été de coordonner l'achat groupé d'électricité, une opération d'envergure devant fédérer 215 partenaires.

Cette année 2017 est donc l'année de la consultation devant déboucher sur le choix d'un ou plusieurs opérateurs pour la fourniture groupée d'électricité. La signature détermine une durée de 24 mois, renouvelable une fois pour la même durée.

Cette démarche implique un nouvel engagement potentiel de 4 ans et constitue une deuxième décision importante à prendre.

LA CONSULTATION, UN CHOIX MOTIVÉ :

La mise en place d'un accord cadre pour les 24 mois initiaux a donné lieu à un cahier des charges précis. Le jugement des offres a été réalisé sur la base de 3 critères principaux et de nombreux "sous-critères" :

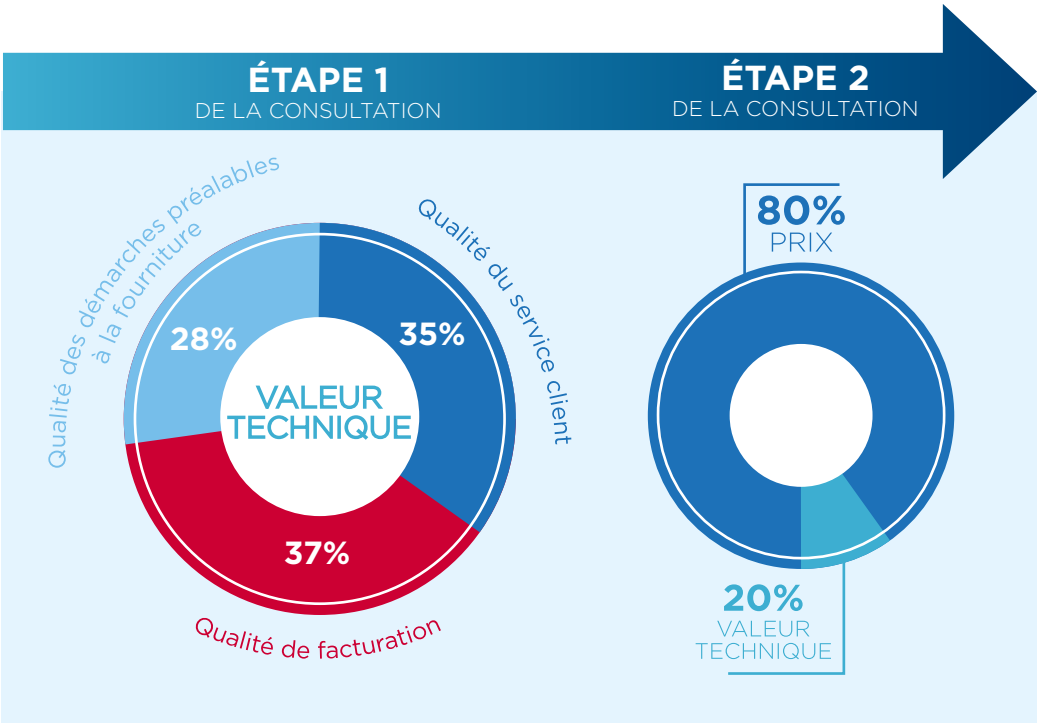

Électricité de Savoie
Société sowatt

LE FOURNISSEUR RETENU EST UN ACTEUR DE PROXIMITÉ

Au final, c'est *SOWATT - Électricité de Savoie* qui se voit attribuer 2 lots du marché, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019. Installée à St Julien-Montdenis, la Société des REgies de l'Arc (SOREA) est un opérateur historique du service public, du fait qu'elle détient un contrat de concession avec des communes mauriennaises.
Au moment de la suppression des Tarifs Réglementés de Vente pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA, SOREA a créé *SOWATT-Électricité de Savoie*, fournisseur d'électricité national opérationnel commercialement depuis 2015.

Positionné sur les appels d'offres publics et en gré à gré, *SOWATT*, acteur de proximité, assure tous les services associés à la fourniture d'électricité dans le cadre de sa mission auprès des acteurs publics et des entreprises locales.

A QUOI RESSEMBLE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ, DANS LE CADRE DE CE MARCHÉ ?

- **Le prix de la fourniture est horosaisonnalisé,** à savoir déterminé en fonction de la saison et des heures de la journée et fixé pour 24 mois.
- **Il n'y a pas d'engagement de consommation.**
- Le prix de la fourniture, entièrement proportionnel au volume de consommation, n'intègre **pas de part fixe d'abonnement.**
- **Seul le coût de capacité est appelé à évoluer une fois par an,** en fonction des enchères du marché de capacité *(les fournisseurs d'électricité ont obligation d'avoir une capacité de production proportionnelle à la consommation effective de leurs clients, lors des périodes de pointe de consommation).*
- **Contrat unique :** c'est le fournisseur qui garde le lien avec le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

Évolution du prix de l'électricité depuis janvier 2014

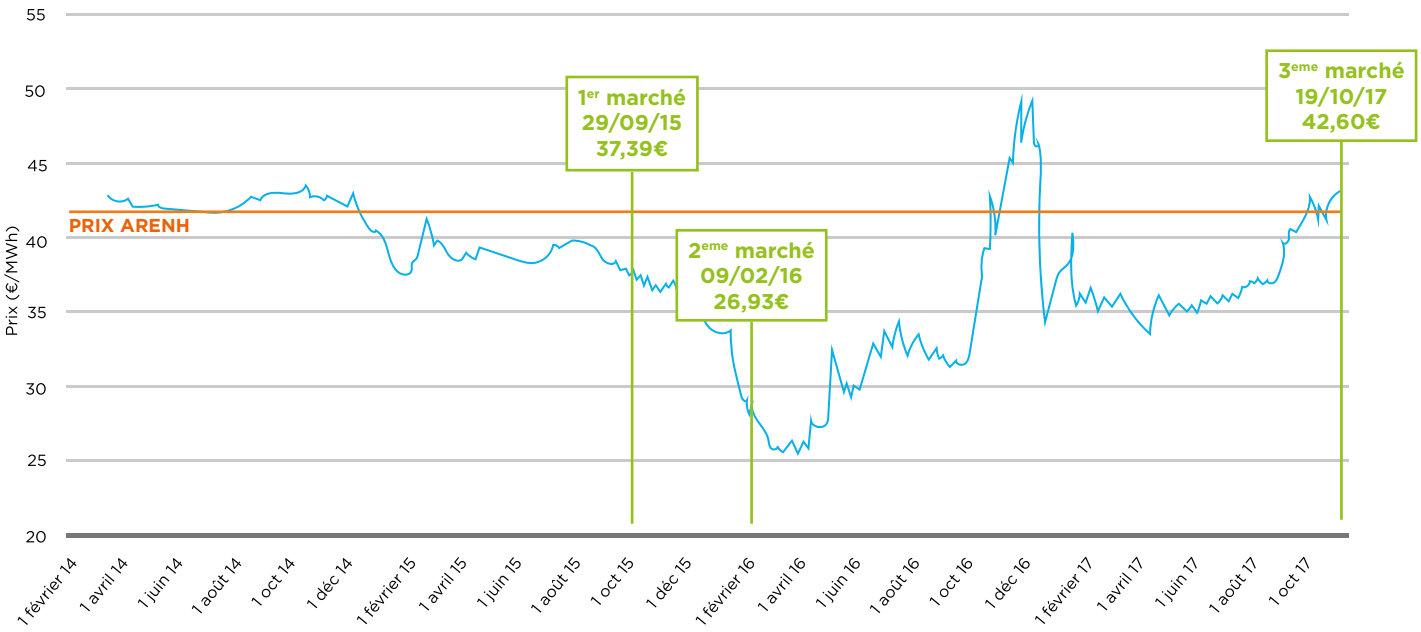

Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique = oblige EDF à revendre à ses concurrents jusqu'à 100 térawattheures (TWh) de son électricité nucléaire produite en France, soit environ le quart de la production annuelle, à un prix régulé par l'Etat. L'objectif est d'accroître la concurrence sur le marché hexagonal, en permettant aux concurrents d'EDF de bénéficier de l'avantage compétitif du parc nucléaire français et en les incitant à investir dans leurs propres moyens de production.

SYSTÈME DE FACTURATION

Les sites > 36 kVA BT et > 250 kVA HTA sont facturés chaque mois sur les consommations relevées (il est possible que certaines factures soient seulement des estimations du GRD) et transmises à SOWATT.

COMPOSANTS D'UNE FACTURE :

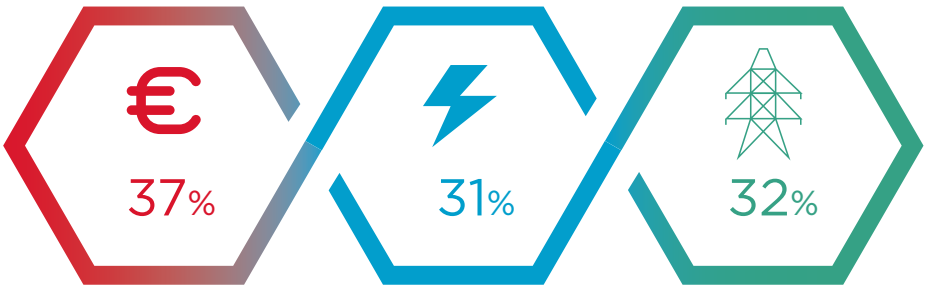

Taxes (TVA, CSPE, taxes locales...)

Fourniture (prix de l'électricité)

Acheminement assuré par votre Gestionnaire de Réseau (application de TURPE)

QU'EST-CE QUE LE TURPE ?

Ce sont les "Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité" fixés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), organisme public. Les différences entre chaque tarifs sont essentiellement liées à l'acheminement de l'électricité selon les puissances et les capacités et au maintien d'une certaine péréquation nationale.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2017

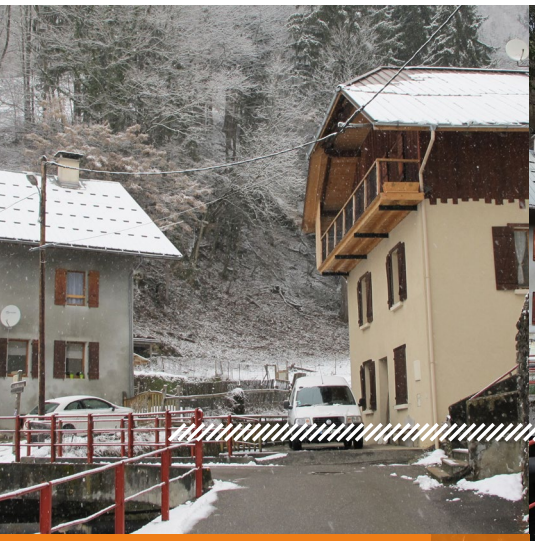

QUEIGE
Chef-lieu

De gauche à droite : Avant, Après

ST BERON
Chef-lieu

De gauche à droite : Avant, Après

LA COMPOTE
Chef-lieu, RD 60

De gauche à droite : Avant, Après

VILLARD-SALLET
Chef-lieu, RD 38

De gauche à droite : Avant, Après

MERCURY
Chef-lieu

De gauche à droite : Avant, Après

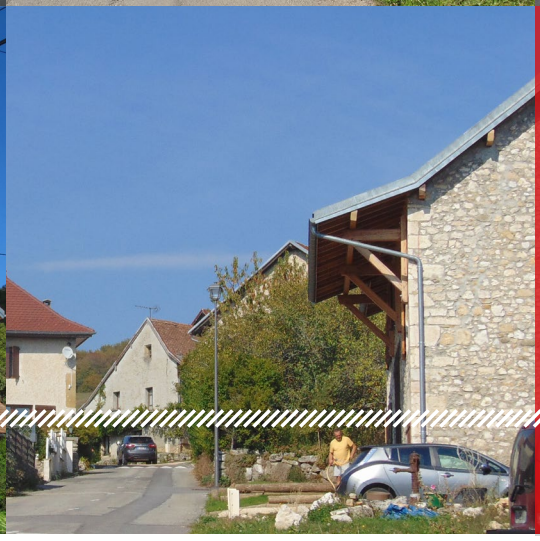

ST MAURICE ROTHERENS
Chef-Lieu Beyrin

De gauche à droite : Avant, Après

Les Bornes Publiques de Recharge pour Véhicules Électriques sont là !

47 bornes publiques
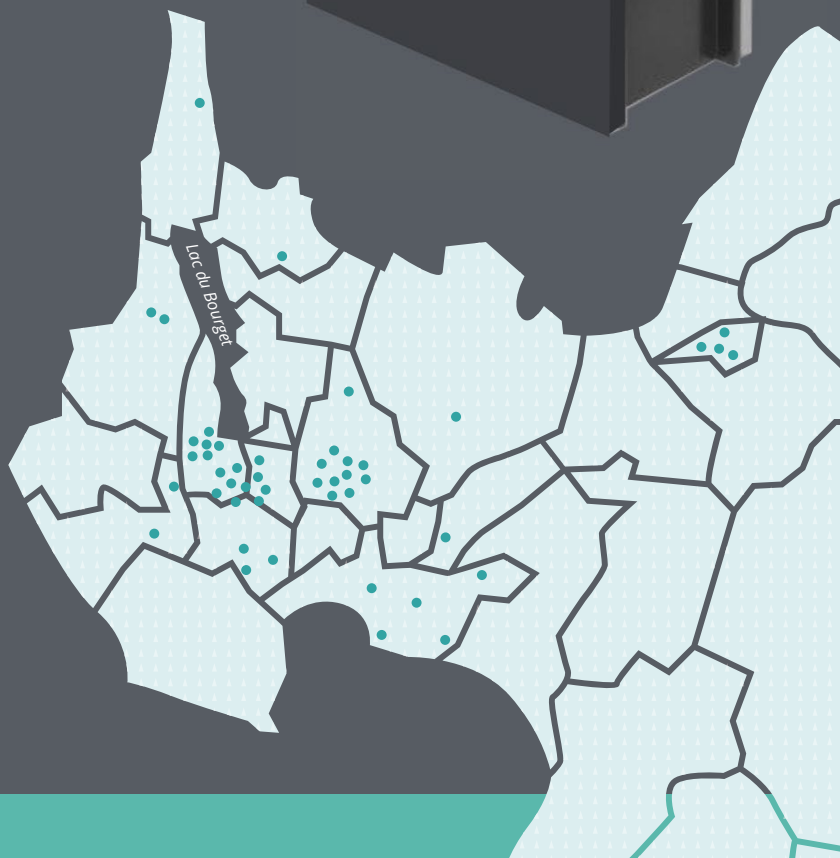
Localisation	Nombre de bornes
Aiton	1
Albertville	4
Barberaz	1
Barby	2
Challes-les-Eaux	3
Chambéry	10
Cognin	1
Entrelacs	1
Francin - *Alpespace*	1
Grésy-sur-Aix	1
La Ravoire	2
La Rochette	1
La-Motte-Servolex	1
Le-Bourget-du-lac	2
Le Chatelard	1
Les Marches	1
Lescheraines	1
Méry - *Hexapole*	1
Montmélian	1
Ruffieux	1
Saint-Alban-Leysse	2
Saint-Baldoph	1
Saint-Pierre-d'Albigny	1
Savoie Technolac	6